

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 08 juillet 2014

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN,

Etaient présents :

Messieurs François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 6*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 1*

---

#### **POINT n°1 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage quant au choix du mode de gestion du service assainissement**

*Monsieur le Vice-président rappelle que la consultation a été lancée pour la mission de conseil qui aura pour but d'aider la CCPB à choisir le mode de gestion unique du service assainissement à compter de septembre 2016.*

*L'exposé du Vice-président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse des offres,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché à Stratégie et Gestion Publiques sur la base d'un montant de 23100 € HT pour la tranche ferme,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

---

#### **POINT n°2 : Cantine – Fourniture d'un four et d'équipements annexes**

*Monsieur le Vice-président rappelle que la consultation a été lancée pour l'achat de ces équipements : four, hotte et lave-mains. Les crédits ont été inscrits au BP 2014. Six entreprises ont été consultées par courrier. Une seule a répondu. Son offre est techniquement et financièrement acceptable.*

*L'exposé du Vice-président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché à AXIMA Réfrigération pour un montant de 14861 € HT,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

**POINT n°3 : Projet pépinière d'entreprises – Contentieux – Déclaration de constitution d'un avocat**

*Monsieur le Vice-président rappelle les difficultés rencontrées pour concrétiser le projet et notamment le contentieux né lors du rachat du bâtiment entre le propriétaire actuel, Columbus Park, et l'EPFL. Ce dernier a entamé des procédures administratives où la CCPB doit présenter des mémoires en défense en tant qu'acteur du dossier même si elle n'est pas mise en cause directement. Le vice-président propose de recourir à un conseil juridique pour représenter la CCPB tout au long de ce processus.*

*Monsieur le Vice-président rappelle qu'à ce stade il est impossible de chiffrer exactement le montant des honoraires du cabinet d'avocat. En effet, ce montant peut varier en fonction de l'évolution du dossier. Il informe le bureau que le cabinet se rémunérera sur la base de provisions en fonction des documents à produire devant le tribunal administratif*

*L'exposé du Vice-président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'engager la SCP Richard et Mertz, dont un de ses collaborateurs se constituera avocat pour le compte de la CCPB dans ce dossier,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

---

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,